

CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS

OBJET	TEXTE AU B.O.	LIEU OU DOIVENT ETRE RETIREES LES IMPRIMES	DATES LIMITES D'ENVOI DU DOSSIER (le cachet de la poste faisant foi)
<p>Liste d'aptitude à l'intégration dans le corps des professeurs des écoles - rentrée scolaire 2020.</p> <p>Peuvent candidater les instituteurs en fonction justifiant de 5 années de services effectifs au 01.09.2020.</p>	<p>Décret n° 90.680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles.</p> <p>NOR : MENP0500203N – BOEN n° 7 du 17 février 2005</p> <p>Note de service ministérielle n° 2005-023 du 3 février 2005 relative au recrutement des professeurs des écoles au 1^{er} septembre 2005 par inscription sur des listes d'aptitude.</p>	<p>Le serveur SIAP permettant habituellement aux instituteurs de s'inscrire sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs des écoles n'étant pas en service actuellement, <u>l'acte de candidature pour cette liste d'aptitude s'effectuera uniquement par demande manuscrite.</u></p>	<p>Les instituteurs adresseront leur courrier de candidature daté, signé, accompagné le cas échéant des diplômes universitaires ou professionnels <u>directement à la DSDEN 94 - DRHM - bureau 273 - pour le 30 avril 2020.</u></p>